

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0455

Paris, le jeudi 21 mars 2013

Émetteur : DDARH - Lise Rothnemer : Tel : 01.45.38.82 75 Fax : 01.45.38.81.74
@mail : lrothnemer@ucanss.fr

Objet : Mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP)
gestionnaire conseil de la sécurité sociale

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,
Madame, Monsieur l'Agent Comptable,
Madame, Monsieur le Directeur de CRFP,

Un certificat de qualification professionnelle (CQP) pour les gestionnaires conseil de la sécurité sociale a été créé en juin 2012 par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP). Ce nouveau CQP a pour ambition d'offrir une certification professionnelle reconnue aux salariés du régime général de sécurité sociale les plus nombreux.

Il sera expérimenté au premier semestre 2013 dans certaines régions pour les options « technicien conseil allocataire », « gestionnaire de recouvrement » et « technicien de service médical ». Les salariés inscrits dans ce parcours de formation se verront délivrer le CQP - s'ils satisfont aux épreuves - en lieu et place des attestations nationales de réussite Vadémécaf, Oméga+ et Sm'pro.

Le CQP sera généralisé au second semestre, et les attestations nationales de réussite Tam Tam, Vadémécaf, Oméga+, Sm'pro et Startech ne seront plus délivrées en 2014. L'année 2013 est donc une année de transition qui sera accompagnée d'actions régulières d'information et de communication.

L'annexe jointe présente les parcours d'accès au CQP gestionnaire conseil et précise les modalités pratiques de mise en œuvre pour le premier semestre.

Souhaitant que ce nouveau dispositif réponde au mieux à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional, Madame, Monsieur l'Agent Comptable, Madame, Monsieur le Directeur de CRFP l'expression de mes salutations distinguées.



Didier Malric
Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Contexte, enjeux et modalités de mise en œuvre du cqp gestionnaire conseil de la sécurité sociale,

